

EAU DE PARIS, PARIS POUR L'EAU

Anne Le Strat, Conseillère de Paris, appartenant aux Verts, préside « Eau de Paris », la société anonyme de gestion des eaux de Paris, anciennement dénommée SAGEP.

Economie & Humanisme : *Dans l'organisation de la gestion de l'eau à Paris, pouvez-vous parler de changements récents, ou en cours, qui soient significatifs ?*

Anne Le Strat : « Eau de Paris » est une société d'économie mixte (SEM), dont la Ville de Paris détient 70% du capital, les deux entreprises assurant la distribution de l'eau à Paris étant les actionnaires privés. Afin de clarifier les responsabilités des différents acteurs de l'eau et d'éviter tout conflit d'intérêt, la Municipalité a accepté, à ma demande, leur sortie du capital ; elles seront bientôt remplacées par d'autres investisseurs. Institutionnellement, c'est le changement le plus important.

Par ailleurs, des négociations conduites en 2003 ont permis de réviser les contrats entre la Ville et ses délégataires (1) : la Municipalité a notamment repris ce mandat essentiel qu'est le contrôle du service public de l'eau. La SEM a été reconnue responsable de la qualité de l'eau au robinet de l'utilisateur, selon le code de la santé publique (2).

Deux autres points sont à souligner : la création d'un budget municipal annexe de l'eau, et la suppression du GIE-facturation, qui fonctionnait pour toute la ville sous la responsabilité de l'un des distributeurs, de façon assez opaque. Aujourd'hui, chaque usager reçoit une facture de son distributeur.

S'il y a eu des avancées actées par ces négociations, il reste néanmoins encore de nombreuses voies d'amélioration pour la gestion du service. Les échéances prochaines du renouvellement, ou non-renouvellement, des contrats de concession et d'affermage constituent un enjeu très important.

Faire reconnaître le service public

E. & H. : *La gestion de l'eau deviendrait-elle donc progressivement, avec la médiation des élus municipaux, l'affaire de la population de Paris ? Est-ce votre visée, à travers ces changements ?*

A. L. : À mon arrivée à la tête de la société en mai 2001 (3), j'ai fixé trois orientations : assumer au mieux la qualité du service

(1) La Ville de Paris a signé pour 25 ans un contrat de concession (assimilable à une délégation de service public) avec la Société anonyme de gestion des eaux de Paris (1986-2011) et deux contrats d'affermage avec les deux distributeurs (EFPE et CEP), ces contrats ayant leur terme en 2009. L'ensemble du « patrimoine-réseau » est propriété de la Ville et concédé à la SEM, qui vend l'eau en gros aux distributeurs.

(2) Les normes de qualité étant rendues plus rigoureuses par les directives européennes, de très importants investissements sont en cours pour la réalisation de quatre « unités d'affinage » des eaux souterraines. Pour rappel, 50 % de l'eau distribuée à Paris (615 000 m³ par jour), provient de captage d'eau souterraine.

(3) En mars 2001, les élections municipales ont porté une majorité de gauche plurielle à la Municipalité de Paris.



public de l'eau, promouvoir le développement soutenable et affirmer l'identité de la société.

Fervente défenseuse du service public, je souhaite que « Eau de Paris » soit exemplaire dans sa mission, et fasse la preuve de son efficacité et de ses compétences dans l'exécution de sa délégation de service public, en répondant aux attentes de la population parisienne et selon une certaine éthique. Cela passe par un rapprochement entre « Eau de Paris » et les habitants : le service public de l'eau doit être plus connu, plus reconnu, et plus à l'écoute des usagers. Nous pouvons leur dire : « Vous avez la chance à Paris d'avoir un service de qualité qui dispose de bonnes compétences. Il faut que vous sachiez qu'il est avant tout public ». C'est dans cette ligne que s'inscrit le changement de dénomination, puisque « Eau de Paris » était connue avant sous l'acronyme SAGEP, qui ne permettait pas de nous identifier.

J'ai senti en quatre ans une avancée dans la reconnaissance du service par les usagers, et dans les relations avec eux ; c'est notoire dans les actions avec le milieu scolaire, dans les animations et manifestations publiques du type « Forum de l'eau ».

Mais nos instances de concertation avec les usagers restent faibles, notamment le groupe de travail « eau » mis en place par la municipalité (4). Ce n'est pas par ce canal-là que la population est réellement associée aux questions de la gestion et du service de l'eau. Les enjeux autour de l'eau doivent pouvoir être appréhendés par la population. Pour que notre démocratie soit vivante et participative, l'action publique a besoin de contre-pouvoirs réels, avec des facultés d'expertise contradictoires. La commission consultative des usagers devrait jouer ce rôle de contre-pouvoir, mais elle ne le joue pas dans les faits.

E. & H. : Du fait de sa composition ?

A. L. : En partie, et aussi du fait qu'il y a eu de la part de la municipalité, au lancement de cette commission, une timidité et même une pusillanimité.

E. & H. : Si cette visée plus participative ne progresse pas vraiment, ce peut être dû en partie à des divergences entre élus de gauche sur ce point...

A. L. : Elles existent effectivement. Une partie des élus socialistes se conçoivent comme des gestionnaires pragmatiques. Plus les élus se notabilisent, plus cette tendance est présente. Mais ce risque peut également guetter les Verts.

E. & H. : Plus globalement, quels principaux obstacles, ou quels freins, empêchent que le politique exerce une réelle influence sur la gestion de l'eau ?

(4) Au sein de la Commission Consultative sur les services publics locaux.

Un capital collectif, abondant mais fragile, dont peu ont suffisamment conscience : ainsi se présente la ressource-eau en Limousin (1), avec ses spécificités : roches cristallines peu perméables, grande superficie cumulée de zones humides et nombreux étangs (2), hydrographie de « têtes de bassin versant », avec un faisceau d'implications, et donc de responsabilités, vis-à-vis de nombreuses zones en aval (3)... Élément familier et attrayant du cadre de vie, l'eau est aussi une ressource de développement économique, touristique en particulier.

Éveiller la responsabilité collective

C'est en fonction de ces constats généraux que la Région Limousin impulse une politique de prise en charge collective de la gestion des cours d'eau et des zones humides. Celle-ci passe en premier lieu par un appui aux structures inter-communales de gestion des rivières et de leurs berges (cofinancement de diagnostics, aide au discernement de priorités d'action, puis aux travaux de réhabilitation...). Cette démarche ne progresse que si elle correspond à une franche motivation des élus locaux, le Conseil régional n'ayant de pouvoir qu'incitatif et disposant de ressources financières limitées : au-delà d'une vision commune avec lui sur la gestion de l'eau, les Agences de l'eau (4), par exemple, inclinent à affecter plus facilement des fonds aux zones en aval, manifestement plus polluées, qu'à prendre en considération les besoins d'un territoire limousin réputé plus « nature ». Sur l'ensemble de la région, la qualité des cours d'eau est bonne ou en amélioration. Les petits affluents sont néanmoins fragiles face aux pollutions diffuses en période d'étiage.

En ce qui concerne les zones humides, reconnues comme menacées par la

disparition du pâturage et le drainage notamment, l'objectif de la Région est de concentrer les moyens qui permettent de les conserver et même, progressivement, de les gérer. Quant aux étangs, il font partie du patrimoine régional, mais lorsqu'ils sont trop denses, ils peuvent perturber la qualité biologique des petits cours d'eau : réchauffement, sédiments en cas de vidange brutale, foyers d'espèces « invasives ». Au-delà de l'élaboration concertée, avec l'appui d'un médiateur, d'un code de bonne conduite, le *Guide de gestion des étangs*, le travail de vulgarisation et de diffusion des pratiques souhaitables reste immense. Les financements régionaux, à ce jour, ne peuvent atteindre l'ampleur requise pour cet effort pluri-décennal aux résultats peu spectaculaires.

Les initiatives prises par le pouvoir régional, depuis 1995, pour l'établissement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) couvrant l'ensemble du bassin de la Vienne ont également illustré la volonté du Conseil régional de se concerter avec l'ensemble des partenaires concernés par la gestion de l'eau, en tenant compte de la complexité de cette gestion. Le SAGE, dans sa vocation de concilier au mieux les divers usages de l'eau – y compris les besoins en eau d'une centrale nucléaire située sur la Vienne – a conduit à faire travailler ensemble trois Régions, un grand nombre d'autres collectivités territoriales, les associations de protection de l'environnement, de pêche...et bien sûr l'État et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette action a permis à la Région de gagner en

(1) La Région Limousin comprend des départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne.

(2) 14 000 étangs, 7500 hectares de milieux tourbeux.

(3) Responsabilités tenant notamment au rôle-clé des nombreux barrages limousins.

(4) Le Limousin est situé en partie sur le Bassin Loire-Bretagne, en partie sur le Bassin Adour-Garonne.

reconnaissance en matière de politique de l'eau, d'étude, et d'aide aux nécessaires arbitrages. L'« état des lieux », lié à la mise en place de la Directive-cadre européenne, est lui aussi venu à point nommé pour renforcer les attentes des Agences de l'eau et des collectivités locales à l'égard de la Région en matière d'information et de concertation, plus particulièrement comme relais dans le débat public.

L'eau, facteur d'identité régionale

Une action de sensibilisation et de formation du plus large public aux problématiques de l'eau paraît être l'accompagnement indispensable de ces divers projets opérationnels. L'efficacité des actions régionales dépend directement des prises de conscience de tous. L'objectif des opérations lancées sur ce registre est avant tout d'informer et de faire réfléchir le plus grand nombre. Souvent, le public est peu au courant de questions dont il pense qu'elles sont affaires de spécialistes, et l'instauration d'un débat vraiment public autour de tel ou tel projet relève de l'utopie. Il y a donc lieu, sans relâche, d'expliquer, de décoder, d'autant que le système de gestion de l'eau est compliqué, avec un grand éparpillement des responsabilités, et que les réalités perceptibles à l'échelle micro-locale ne sont que partiellement justes. En milieu scolaire (lycées, collèges, et même écoles primaires), la demande est en hausse, quoique encore inégale selon les établissements et leurs enseignants, et la Région Limousin intervient surtout indirectement, en finançant les actions des associations spécialisées. Hors école, des publics très divers sont également rejoints par les opérations de sensibilisation à la qualité des eaux, à la fois pédagogiques et ludiques, qui sont couplées avec la valorisation du

patrimoine régional et local ; celles-ci atteignent les touristes séjournant en Limousin, ainsi que ses habitants permanents : la conscience du patrimoine-eau participe, on peut le constater, du renforcement de leur sentiment d'appartenance à la « région ».

La grande place du facteur eau dans le devenir du Limousin a enfin conduit le pouvoir régional à structurer ses relations internationales et son rayonnement extérieur en partie autour de cet élément : partenariat avec l'Office International de l'Eau, dont l'un des sièges est établi à Limoges, (5) coopération effective de l'institution régionale sur les enjeux aquatiques avec la Région polonaise de Poméranie, lancement de « Conventions d'affaires » biennales centrées sur l'eau (regroupant des entreprises, des chercheurs, des créateurs travaillant dans le domaine), appui à des pôles de formation et de recherche en rapport.

La prise en charge de tout ce qui est lié à la ressource-eau, si on la conçoit non seulement comme un élément du paysage mais comme un atout susceptible d'irriguer le développement régional (6) est en définitive un excellent test pour la constitution d'une gouvernance et la recherche d'un développement durable à l'échelle régionale (7).

**Jean-Bernard Damiens,
Thierry Coutand, Pierre Paquet (8)**

(5) Et une antenne annexe à La Souterraine (Creuse)

(6) Le cadre de vie et le capital naturel sont certainement l'un des atouts stratégiques du Limousin pour les années 2005-2015.

(7) Le Conseil Régional a décidé d'élaborer un Agenda 21.

(8) Respectivement : Vice Président chargé du développement durable, de l'environnement et de la santé ; Chef du service « Environnement » ; Chargé des études, de la prospective et de l'évaluation à la Région Limousin. Site : www.region-limousin.fr

A. L. : Essentiellement, deux freins. Le premier tient au fait que l'eau n'est pas suffisamment un enjeu de débat public. Il est vrai que le sujet est souvent technique et pas facile d'accès. De plus, le service est assuré au quotidien sans difficultés : l'eau coule au robinet, elle est saine, pas très chère (5)... où sont les problèmes ? Cela n'incite pas forcément à s'interroger sur le service, puisqu'il n'y a pas crise !

Les citoyens se désintéressent de l'eau et de sa gestion, mais beaucoup de politiques également. Trop souvent les élus ont délégué leur capacité de décision aux services techniques et à la technostucture.

E. & H. : *Est-ce dû, comme on l'a souvent analysé en France, au poids de la logique des ingénieurs, ou de la raison technologique, avec les familiarités qui en découlent ?*

A. L. : Dans certains cas. Il est vrai que cette logique prévaut parfois sur l'intérêt général.

Ce constat rejoint un autre quant à cette faiblesse du politique sur ce dossier : trop d'élus encore ne gèrent pas au mieux le rapport de force qui peut exister avec des partenaires privés.

Frilosité du politique

E. & H. : *Comment l'expliquer ? Dans le cas d'« Eau de Paris », les croisements d'intérêts financiers, ou l'endettement, jouent-ils un rôle ?*

A. L. : Bien entendu. L'histoire de la gestion des services d'eau en France n'est pas dissociable de l'histoire du financement des partis politiques. Hormis les Verts, tous les partis ont accepté des financements des entreprises. Cela ne se fait jamais sans contrepartie... Une illustration de cette logique politico-financière a été la décision de Jacques Chirac, alors Maire de Paris, de donner la distribution de l'eau aux deux sociétés privées, l'une sur chaque rive de Paris.

Deux autres facteurs expliquent aussi cette frilosité du politique face aux groupes privés. Sur le plan des dirigeants et des responsables, des passerelles sont fréquentes entre le secteur public et le privé. Il n'est pas rare de rencontrer des élus ou des fonctionnaires qui sont passés dans leur carrière professionnelle par des multinationales.

Un autre facteur important concerne le désengagement financier de l'État. Avec les lois de décentralisation, de nombreuses collectivités locales doivent faire face à une hausse inévitable de leurs investissements, mais sans nécessairement avoir les

(5) Le prix de l'eau à Paris intra muros (2,3821 €/m³ TTC), sous la responsabilité de la Mairie de Paris, correspond à la moyenne du prix en France, et est moins élevé que dans le reste de l'Île-de-France.



moyens financiers adéquats. D'où une tendance à conclure des partenariats avec les entreprises privées, qui se résument trop souvent en une délégation des prérogatives de la puissance publique au privé.

Bien sûr, il faut que les politiques travaillent avec les entreprises, mais dans des partenariats où les contreparties sont transparentes, identifiées, et le moins différées possible. Dans le cas contraire, elles génèrent bien souvent des phénomènes de mise en dépendance du politique.

Propos recueillis par
Vincent Berthet

Le coût du service de l'eau - assainissement

On compte aujourd'hui, dans le cas d'une création d'une ville nouvelle en France, dans le respect des normes européennes de santé publique et d'environnement, qu'il faut investir environ par personne desservie :

- entre 50 et 80 euros (selon la distance) pour apporter l'eau de la ressource jusqu'à la ville ;
- 50 euros pour la traiter et la rendre potable ;
- 200 euros pour la distribuer aux habitants ;
- 570 euros pour collecter les eaux usées ;
- 350 euros pour épurer les eaux usées et les rejeter.

Soit au total 3 700 euros pour un appartement de trois personnes, environ 205 % du prix du logement.

Source : Michel Camdessus et alii, *Eau*, Éd. Robert Laffont, Paris, 2004.